

INSCRIPTION AU PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

1. Renseignements relatifs à la personne

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone du domicile :

Téléphone portable :

Personne à contacter en cas d'urgence :

Nom : N° de téléphone :

La demande est faite au titre :

Bénéficiaire de l'APA

Handicap reconnu

D'une convalescence

2. Planning du portage de repas

▪ Jour(s) de portage des repas si celui-ci est régulier :

Lundi

Mardi

Mercredi

Jeudi

Vendredi

Samedi*

* le repas du samedi est livré le vendredi matin.

▪ Inscription ponctuelle :

Donner la date souhaitée :

Afin d'annuler les repas, il est impératif d'avertir la mairie :

Le lundi avant 10 h pour la mardi, le mardi avant 10 h pour le mercredi, le mercredi avant 10 h pour le jeudi, le jeudi avant 10 h pour le vendredi, le vendredi avant 10h pour le lundi.

3. Modalité de facturation

Le Prix unitaire est de 2.80€

Facturation mensuelle

Facturation hebdomadaire

Attention : en cas d'annulation, il est impératif de prévenir la mairie la veille avant 10 heures, faute de quoi le repas ne pourra être décompté de la prochaine facture. La composition des repas ne pourra être modifiée selon les pathologies individuelles. En aucun cas, la responsabilité de la Commune ne pourra être engagée s'il y a incompatibilité entre la médicalisation prescrite et le repas proposé.

→ Formulaire à rapporter au service social de mairie.